

DELIBERATION N° 164/78 : ECOLE MATERNELLE 6 CLASSES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
D'INSONORISATION

Monsieur REINSTADLER, 2e Adjoint, informe l'Assemblée que, suite à la demande de la Commission des écoles, des travaux de renforcement d'insonorisation pour 2 584 F H.T. sont à entreprendre dans la salle de jeux de l'école maternelle Jean CHARCOT, 6 classes.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'entreprendre les travaux de renforcement d'insonorisation dans la salle de jeux de l'école maternelle Jean CHARCOT, 6 classes, pour une dépense de 2 584 F H.T.
- le crédit correspondant sera versé au budget primitif 1979, au programme construction,
- autorise le Maire à signer l'ordre de service avec l'Entreprise LITTORAL Nord.